



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mèl : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le **5 NOV. 2013**

Extrait de décision de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)

Lors de sa réunion du 26 septembre 2013, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a décidé de rejeter le recours formé par la SNC « ESPACE REVOLUTION » contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 21 mai 2013, accordant à la SA « IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES » l'autorisation de créer un magasin de bricolage sur la commune d'Aixe sur Vienne.

En conséquence, est accordée à la SA « IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES », dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières 75015 PARIS, représentée par, M. Yves AUDO, président, de procéder à la création d'un magasin à l enseigne « Bricomarché » d'une surface de vente totale de 5 288.65 m², 1 rue René Dumont, ZAC du Grand Rieux à Aixe sur Vienne.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie d'Aixe sur Vienne.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,

Gérard JOUBERT